Sunorg® Pro

Fongicide céréales, colza, moutarde, pois de conserve, féveroles, pois protéagineux, lupin
Régulateur de croissance du colza d'hiver et du lin

Composition : ..... 90 g/L de metconazole
Formulation : ..... concentré émulsionnable (EC)
AMM n° : 2010280

Usages autorisés :

Cultures	Maladies	Dose	Stade d'applic. DAR	Nbre d'applic.	ZNT Aquatique (DV)	ZNT ar-throp des
Avoine	Rouille couronnée	1 L/ha	BBCH 25-69 35 j	1	5 m (DVP de 5 m pour les usages sur céréales et crucifères oléagineuses pour les applications à l'automne)	5 m
Blé, triticale, épeautre	Septorioses, rouille(s) Fusariose(s), oïdium(s)					
Orge	Rhynchosporiose, Rouille(s), oïdium(s)					
Seigle	Rhynchosporiose, Rouille(s)					
Colza, moutarde	Cylindrosporiose, oïdium , sclérotiniose, maladies fongiques de siliques (alternariose, pseudocercosporellose, *Mycosphaerella brassicicola*)	0,8 L/ha	BBCH 13-71 56 j	2		
	Limitation de la croissance	0,8 L/ha				
	Phoma	0,6 L/ha				
Lin fibre, lin oléagineux	Limitation de la croissance	0,8 L/ha	56 j	2		
Pois protéagineux (hiver et printps), pois fourrager, lupin, féveroles (hiver et prin-temps)	Anthracnose(s), rouille(s) pourriture grise et sclérotiniose	0,8 L/ha	BBCH 12-89 20 j	2		
Pois de conserve	Anthacnose(s), rouille(s), pourriture grise	0,8 L/ha	14 j	2		

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Conditions d'emploi :

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

BASF
We create chemistry

Fongicide

- Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant les phases de mélange/chargement et d'application.
- Pour protéger les arthropodes non-cibles, respectez une zone non traitée de 5 mètres : zone non cultivée adjacente.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages céréales ainsi que sur crucifères oléagineuses pour les applications à l'automne (lutte contre le phoma et limitation de la croissance).

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **Attention**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

DRE : ..... 48 heures

Réglementation transport ADR : .....classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : .....bidon de 5 L (groupage par 4)

.....bidon de 10 L (groupage par 2)

La substance active :

Le ***metconazole*** appartient au groupe chimique des triazoles.

Nom chimique : (1RS, 5RS ; 1RS, 5RS)-5-(4-chlorobenzyl-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylméthyl) = cyclopentanol

Formule brute : $C_{17}H_{22}ClN_3O$

Masse molaire : 319,8

Le produit formulé : Sunorg Pro

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,5

Temp. limite de stockage : -5°C à +30°C

Protection de l'utilisateur (recommandations BASF)

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
	Mélange / chargement	APPLICATION AVEC un pulvérisateur à rampe :		Nettoyage	
		tracteur avec cabine	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	✓			✓	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)	✓				

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : 2000 mg/kg

LMR européennes :

consulter le site :
http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Intérêt du produit

Sunorg Pro est un fongicide efficace sur un grand nombre de maladies.

Sur céréales, il est particulièrement adapté à la lutte contre les principales maladies (septorioses, rouilles, fusarioses).

Ses caractéristiques sont :

- Une diffusion rapide dans la plante permettant une bonne répartition de la matière active qui est ainsi rapidement à l'abri du lessivage. En 1 heure si la bouillie a eu le temps de sécher.
- Une longue persistance d'action
- Un haut niveau de protection sur les maladies les plus dommageables au rendement.
- La participation à la préservation de la qualité sanitaire des cultures.

Sur colza, appliqué à la reprise de végétation, il contrôle les maladies présentes à ce stade (cylindrosporiose, oïdium). **Sunorg Pro** régule la croissance du colza.

Sur pois, féveroles et lupin, **Sunorg Pro,** permet de lutter contre les principales maladies.

Mode d'action

Le ***metconazole*** inhibe le fonctionnement des cytochromes P450 – monoxygénases. Ces enzymes catalysent un grand nombre de réactions dont :

- La biosynthèse de l'ergostérol (effet fongicide)
- La formation des gibbérellines (effet raccourcisseur)
- Le catabolisme de l'acide abscissique (résistance au stress).

Le ***metconazole*** est pénétrant et systémique (systémie locale et acropétale). Il possède des propriétés préventives, curatives et éradicantes. Son haut niveau d'efficacité contre les maladies foliaires et des épis des céréales, du colza, des pois, des féveroles et des lupins le classe parmi les triazoles les plus efficaces. Il appartient au groupe 3 de la classification FRAC.

Conditions d'application

CEREALES

Sunorg Pro s'utilise à partir du stade mi-tallage au stade fin floraison de la céréale (de BBCH 25 à 69). **Sunorg Pro** s'adapte à toutes les stratégies de lutte, contre septorioses, rouilles et fusarioses.

Sur épis, pour combattre les fusarioses, traiter **début floraison** (premières étamines visibles). Pour combattre les autres maladies, traiter de préférence en préventif dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal).

Dose : 1 L/ha

En cas de forte pression oïdium ou de variété sensible à cette maladie, associer un anti-oïdium spécifique. Se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges).

Sur blé dur, des ponctuations peuvent être observées sur feuilles suite à l'application de **Sunorg Pro**, elles sont sans conséquences sur le rendement.

COLZA

Sunorg Pro s'utilise su stade BBCH13 (3 feuilles) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale) du colza.

REGULATEUR DE CROISSANCE DU COLZA

A l'automne :

- Sunorg Pro s'utilise à l'automne pour éviter l'élongation précoce de la culture qui la sensibilise au gel, au déchaussement et au phoma. Pour lutter contre l'élongation, le stade optimum de traitement est le stade 6 feuilles. :

Dose : 0,4 L/ha à 4 feuilles - 0,6 L/ha à partir de 6 feuilles

(sans adjuvant)

L'intervention d'automne contribue à limiter la gravité des attaques de phoma et des attaques précoces de cylindrosporiose, (maîtrise partielle ou totale en fonction de la dose appliquée). Ce traitement ne permet pas de contrôler la verse au printemps.

A la reprise de végétation (stade C2 à D2)

Il régularise la croissance du colza, il prévient les risques de verse et leurs conséquences (perte de rendement, difficultés de récolte) :

Dose : 0,8 L/ha (sans adjuvant)

FONGICIDE

A l'automne contre :

- Phoma : traiter en préventif en suivant les Bulletins de Santé du Végétal (pic d'émissions des ascospores).

Dose : 0,6 L/ha

Au printemps contre :

- Cylindrosporiose : à partir de la reprise de végétation et à l'apparition des symptômes. Le traitement peut être renouvelé à la floraison en fonction de la pression de la maladie.

- Oïdium : à l'apparition des symptômes, généralement à la floraison.

- Sclérotinia : à la chute des premiers pétales (stade G1) soit 6 à 12 jours après l'apparition des 1ères fleurs (stade F1). Il est important de respecter ce stade précis pour obtenir une efficacité maximale. A noter que deux variétés avec des dates de floraison différentes (stade F1) atteignent le stade chute des 1ers pétales (G1) à des dates différentes.

- Maladies fongiques des siliques (*Alternaria brassicicola, alternaria brassicae, mycosphaerella brassicicola, pseudocercosporella capsellae*) : à l'apparition des symptômes sur feuilles, tiges ou siliques.

Dose : 0,8 L/ha

L'application de **Sunorg Pro** sur le colza à la reprise de végétation peut entraîner exceptionnellement une perte d'inflorescence, sans conséquence sur le rendement.

MOUTARDE

Sunorg Pro s'utilise sur moutarde, se reporter aux conditions d'emploi du colza. **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

LIN

Régulateur de croissance : **Sunorg Pro** s'applique au stade pleine croissance du lin oléagineux.

Dose : 0,8 l/ha

POIS (PROTEAGINEUX et de CONSERVE), FEVEROLE et LUPIN

Sunorg Pro s'utilise contre

- **Anthracnose** : 1ère application début et renouvellement 3 - 4 semaines plus tard (2 semaines plus tard pour le pois de conserve).

- **Pourriture grise (botrytis)** : sur pois protéagineux, 1ère application à la mi-floraison et renouvellement 3 à 4 semaines plus tard. Sur pois de conserve, 1ère application au stade 2 étages en fleurs et renouvellement 2 semaines plus tard. Sur féverole et lupin, 1ère application à la chute des 1ers pétales.

- **Rouille** : 1ère application dès l'apparition des toutes 1ères pustules et renouvellement 3-4 semaines plus tard (2 semaines plus tard pour le pois de conserve).

Sunorg Pro peut s'utiliser du stade BBCH 12 (2 feuilles étalées ou 2 vrilles formées) au stade BBCH89 (maturation complète : toutes les gousses sont sèches et brunes, les graines sont sèches et dures (maturité sèche)).

2 applications maximum par an.

Dose : 0,8 L/ha

Remarques

Traiter sur des cultures en bon état végétatif

Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d''information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.

La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement. Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée si l'hygrométrie le permet.

Traiter avec un pulvérisateur propre : le pulvérisateur devra avoir été soigneusement nettoyé au préalable (cuve, tuyau, vanne, buse…) dès la fin des traitements précédents. Certains produits (type sulfonylurées) nécessitent un nettoyage selon un procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Taiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.

Lors des traitements anti-fusariose, sur céréales, respecter le stade d'intervention, premières étamines visibles, soigner la qualité de la pulvérisation, et traiter dans de bonnes conditions de températures et d'hygrométrie

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

L'association de **Sunorg Pro** avec un insecticide de la famille des pyréthrinoïdes n'est pas autorisée, durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Il faut obligatoirement traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïde en premier et laisser un délai de 24 heures minimum entre les deux applications.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Sunorg Pro** avant verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer 2 fois de suite pendant au moins 30 secondes à chaque fois avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
TEL : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application…) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)

- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.
  Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée miminale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45